

Image not found or type unknown



comment saisir le juge de l execution et ou se trouve t il

Par **fchaibelain**, le **05/12/2012 à 16:54**

Bonjour,

j'ai reçu un acte de commandement de payer valant saisie immobilière
je souhaiterais saisir le juge de l'execution afin de pourvoir vendre mon bien immobilier à l'amiable.

Il y a t il des formes à respecter pour la demande et ou dois transmttre le courrier. Est ca au tribunal de grande instance de ma ville (bobigny) ou autre.

Merci de votre réponse avec le plus d'informations possible